

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 14 JUIN 2010, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A.  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général  
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,  
agissant à titre de secrétaire de réunion

100604

**EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDATS CANADIENS TOMBÉS EN AFGHANISTAN**

---

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes ont été appelées à servir en Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et de protéger la paix dans le cadre d'une force multinationale; et

ATTENDU QUE les vaillants soldats des Forces armées canadiennes se retrouvent souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des Canadiens;

ATTENDU QUE les soldats canadiens suivants sont tombés au service du pays :

<b>Colonel Geoff Parker</b>	-	<b>18 mai 2010</b>
<b>Soldat Kevin McKay</b>	-	<b>13 mai 2010</b>
<b>Cavalier Larry Rudd</b>	-	<b>24 mai 2010</b>
<b>Sergent Martin Goudreault</b>	-	<b>6 juin 2010</b>

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies aux familles, aux amis et aux camarades des soldats décédés et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Peter Mackay qui en transmettra une copie à la Force terrestre; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; et au président de la Légion royale canadienne – Carl Garber, filiale 97;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h 50 pour se terminer à 21 h 36. Sept (7) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Cindy Sultan

La résidante demande les services d'un brigadier scolaire pour l'école Yavné. Le maire Housefather explique que la responsabilité de fournir des brigadiers scolaires revient à la police et non aux écoles et il indique qu'il transmettra la demande de la résidante à la police. Le conseiller Nashen suggère ensuite que les parents pourraient avoir un brigadier bénévole, ce qui serait la meilleure solution.

2) Raizel Candib

La directrice de l'école Merton explique que les résidants laissent leurs chiens courir en liberté. Le maire Housefather indique que les agents de la Sécurité publique exerceront une surveillance et s'ils sont témoins d'une infraction aux règlements municipaux, ils délivreront un constat d'infraction.

La directrice demande ensuite que la ville organise une campagne de sensibilisation, ce à quoi le maire Housefather répond que c'est déjà fait.

3) Josie Mancini

La résidante mentionne que les racines de son arbre ont brisé les tuyaux du drain de sa résidence et que, jusqu'ici, elle se voit refuser par la Ville la permission de le couper. La conseillère Berku explique à la résidante qu'il n'y a pas lieu de couper l'arbre, par ailleurs en santé, puisqu'elle a déjà fait réparer le tuyau corrodé qui était la cause du problème. Le maire Housefather conclut que si la résidante peut soumettre un rapport d'expert alléguant que les racines de son arbre peuvent encore endommager sa propriété, la Ville serait disposée à réexaminer sa demande en vue de faire couper l'arbre en question.

4) Alex Body

Le résidant affirme ne pas avoir reçu une réponse à toutes ses questions le mois dernier et dit que la Ville ne révèle pas tous les détails relativement à sa demande en vue de faire déplacer un arrêt d'autobus. Tous les membres du conseil prennent note de son intervention.

5) Patricia Azoulay et Yaelle Ostrovsky

Les deux résidentes affirment qu'il est nécessaire d'installer un dos d'âne sur Clover, ce à quoi le maire Housefather répond que le comité de circulation de la Ville s'occupera d'étudier cette requête.

6) Dr Bernard Tonchin

Le résidant affirme que la demande de Cindy Sultan concernant un brigadier scolaire ne devrait pas être prise en compte puisque les automobilistes fautifs sont des parents de jeunes qui fréquentent l'école. Il suggère que ce soit un parent de l'école qui se charge d'agir comme brigadier pour faire en sorte que les autres parents respectent les règles de la circulation. Le maire Housefather explique au résidant que les demandes des résidants précédents n'étaient pas irrecevables et qu'elles ne peuvent être écartées automatiquement.

Le résidant se plaint du bruit provenant des chemins de fer, et le maire Housefather explique que, chaque fois qu'elle le peut, la Ville intervient auprès des

chemins de fer pour aider les résidants. Cependant, beaucoup des problèmes soulevés concernant les chemins de fer, comme les tests de sirène, sont de juridiction fédérale et ne relèvent donc pas de la Ville.

7) Barry Simon

Le résidant demande que la minuterie permettant aux piétons de traverser à l'intersection de Côte Saint-Luc et Cavendish soit ajustée afin de laisser davantage de temps pour traverser la rue, ce à quoi le maire Housefather répond que les feux de circulation en question sont contrôlés par l'arrondissement de Notre-Dame-de-Grâce (NDG). Il explique que par conséquent la Ville n'est pas en mesure de modifier la minuterie en question, mais que l'arrondissement de NDG serait informé du problème pour voir si la demande du résidant peut être satisfaite.

100605

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 10 MAI 2010**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 10 mai 2010, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100606

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
CONSEIL TENUE LE 17 MAI 2010**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 17 mai 2010, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100607

**RAPPORTS MENSUELS POUR MAI 2010**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour mai 2010 soient approuvés et ils le sont, par les présentes, dans la forme soumise. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100608

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D’UN  
CONTREMAÎTRE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENVIRONNEMENT – POSTE  
CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Oriana Familiar au poste de contremaître en Matières résiduelles et environnement aux Travaux publics (poste permanent de direction), à compter du 15 mars 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0065 a été émis le 19 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

100609

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D’UN  
CONTREMAÎTRE BÂTIMENTS – POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Sylvain Prévile au poste de contremaître des bâtiments aux Travaux publics (poste cadre permanent), à compter du 19 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0060 a été émis le 19 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

100610

**RESSOURCES HUMAINES – INGÉNIERIE - EMBAUCHE D’UN DESSINATEUR –  
COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Leonora Amantino au poste de dessinateur à l’ingénierie (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 13 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0061 a été émis le 19 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100611

**RESSOURCES HUMAINES – URBANISME - EMBAUCHE D'UN  
GESTIONNAIRE DE L'URBANISME – POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Jeff Davey au poste de gestionnaire de l'urbanisme (poste cadre) pour un mandat d'un (1) an, à compter du 25 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0062 a été émis le 19 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100612

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE DE BIBLIOTHÈQUE,  
COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Monique (Monika) Lemba au poste de technicienne de bibliothèque (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 18 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0063 a été émis le 19 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100613

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE DE BIBLIOTHÈQUE,  
COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Savannah Edgar au poste de technicienne de bibliothèque (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 19 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0064 a été émis le 19 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100614

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE DE BIBLIOTHÈQUE,  
COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Olivia Barnaby au poste de technicienne de bibliothèque (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 26 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0066 a été émis le 26 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100615

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE DE BIBLIOTHÈQUE,  
COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Vicky Edwards au poste de technicienne de bibliothèque (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 26 mai 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0066 a été émis le 26 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100616

**RESSOURCES HUMAINES – PARCS ET LOISIRS – EMBAUCHE  
D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLANCS**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé « Employés à temps partiel – cols blancs – embauche » en date du 28 mai 2010, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel que stipulé dans le document mentionné;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0067 a été émis le 28 mai 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100617

**FINANCE – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> MAI 2010 AU 31 MAI 2010**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2010, pour un total de 2 726 865,35 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés ;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0070 a été émis le 9 juin 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100618

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA VILLE À DÉBOURSER LE DEUXIÈME  
VERSEMENT PAYABLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE  
MONTRÉAL AU MONTANT DE 264 129,26 \$ POUR L'ANNÉE 2010**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, autorise le paiement de 264 129.63 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal, représentant le deuxième versement de sa quote-part 2010;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0071 a été émis le 9 juin 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX, AVEC LES CONSEILLERS RUTH KOVAC, GLENN J. NASHEN ET MITCHELL BROWNSTEIN ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

APRÈS L'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI A DÉCLARÉ QU'IL AVAIT PROPOSÉ LA RÉSOLUTION « AVEC RÉTICENCE, À CONTRECOEUR ET AVEC REGRET ».

100619

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2346 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES, ET RÉCRÉATIVES POUR L'AUTOMNE 2010 ET L'HIVER 2011 »**

---

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné avis de motion que le règlement 2346 à être intitulé : « Règlement établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives, et récréatives pour l'automne 2010 et l'hiver 2011 » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

100620

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2346 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES, ET RÉCRÉATIVES POUR L'AUTOMNE 2010 ET L'HIVER 2011 »**

---

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil le 11 juin 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2346 à être intitulé : « Règlement établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives, et récréatives pour l'automne 2010 et l'hiver 2011 » quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100621

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT LE NETTOYAGE DES  
INSTALLATIONS INTÉRIEURES ET DES APPAREILS DE JEUX RÉCRÉATIFS**

---



ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite jouer un rôle de leader en veillant à ce que ses installations intérieures et ses équipements de jeux récréatifs soient entretenus selon les normes les plus élevées;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE la politique annexée aux présentes comme Annexe A, comprenant 24 pages et intitulée : « *Directives pour le nettoyage des installations intérieures et des appareils de jeux récréatifs* », soit approuvée et entre en vigueur le 12 juillet 2010. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100622

**APPROBATION DU CONTRAT DE VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À  
LA VILLE ET PORTANT LE NUMÉRO 4 520 948**

---

Ce point fut différé à une séance ultérieure.

100623

**TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES**

---

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public pour l'achat d'un camion chasse-neige dix roues, et qu'elle a reçu trois (3) soumissions conformes;

ATTENDU QUE Globocam (Montréal) Inc. était le plus bas soumissionnaire conforme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accorde, par les présentes, le contrat d'achat d'un camion chasse-neige dix roues, conformément à l'appel d'offres C-18-10, à Globocam (Montréal) Inc. et autorise le paiement d'un montant n'excédant pas 121 100,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0069 a été émis le 3 juin 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX, AVEC LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE ENREGISTRANT SA DISSIDENCE

100624

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DES FEUX ET  
ÉQUIPEMENTS DE CIRCULATION**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite obtenir des services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le remplacement des feux et équipements de circulation;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accorde, par les présentes, le contrat pour services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le remplacement des feux et équipements de circulation, conformément à l'appel d'offres numéro C-17-10, à CIMA + s.e.n.c., et autorise le paiement d'un montant n'excédant pas 25 450,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 10-0068 a été émis le 3 juin 2010, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

100625

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT N° 2345  
ET RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT N° 2345 RÉGISSANT LA  
DÉMOLITION DES IMMEUBLES**

---

Ce point fut différé à une séance ultérieure.

100626

**APPROBATION DE LA DÉMOLITION D'UN LOGEMENT EXISTANT,  
UNIFAMILIAL ET DÉTACHÉ, AU 5510 BORDEN**

---

Ce point fut retiré de l'ordre du jour, car il avait été adopté à la séance spéciale précédant la séance régulière de ce soir.

100627

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5510 BORDEN – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 14 avril 2010 montrant les élévations pour la construction de deux nouvelles habitations unifamiliales détachées sur le lot 1560597 au 5510 Borden et préparé par M. Marco Manini, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2010, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100628

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5511 RANDALL – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 10 mars 2010 montrant les élévations pour un agrandissement (côté et arrière) pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1560608 au 5511 Randall et préparé par Geiger Huot, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2010, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100629

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 6883 HOLLAND – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 24 mars 2010 montrant le remplacement de matériaux extérieur (parement et brique) sur la façade pour une habitation unifamiliale semi-détachée sur le lot 1561959 au 6883 Holland et préparé par le propriétaire, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2010, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc, conditionnellement à ce que le design de la brique soit identique à celui du voisin au 6879 Holland. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100630

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5610 EDGEMORE – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 13 avril 2010 montrant des modifications à la façade d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1054399 au 5610 Edgemore et préparé par Rosen et Associés, architectes, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2010,

soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100631

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 8205 MACKLE– VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 2 mai 2010 montrant des élévations pour la construction d'un agrandissement arrière d'un étage (pour deux classes) pour une école sur le lot 1051924 au 8205 Mackle et préparé par M. E. Ivan, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2010, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc, conditionnellement à ce qu'un échantillon de brique compatible soit soumis avant l'émission du permis. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100632

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5603 CASTLEWOOD – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 12 mai 2010 montrant des élévations pour la construction d'un agrandissement arrière de deux étages sur le lot 1561956 au 5603 Castlewood et préparé par l'entrepreneur, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2010, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100633

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5778 McALEAR – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 12 mai 2010 montrant la construction d'un solarium 3-saisons pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 10524872 au 5778 McAlear et préparé par M. S. Lemarbre, designer, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2010, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100634

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5510 BORDEN –  
CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, et conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5510 Borden, Lot 1560597 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée (adjacente à une habitation multifamiliale localisée au 5500 Borden) d'avoir une hauteur de 38' au-dessus du trottoir de la Ville au lieu d'une hauteur maximum de 33.8' au-dessus du trottoir de la Ville le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, notamment l'article 14-11-4. »

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

100635

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5511 RANDALL –  
CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, et conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5511 Randall, Lot 1560608 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre pour une habitation unifamiliale isolée, la construction d'une aire de stationnement en tandem avec une longueur de 38'-6" au lieu de la longueur minimale de 40'-0" le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, notamment à l'article 7-5-1. »

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

100636

**AMÉNAGEMENT URBAIN- DÉROGATION MINEURE – 5757 WESTLUKE –  
CÔTE SAINT-LUC**

---

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et conformément aux dispositions du règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5757 Westluka, Lot 1052402 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre d'avoir des dimensions comme suit : suite à un agrandissement au stationnement d'être localisé à 1'-6" de la ligne de propriété latérale au lieu du minimum requis de 2'-0" et d'avoir une longueur de 16'-6" au lieu du minimum de longueur requis de 20'-0" le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, notamment à l'article 7-2-3b) et article 7-5-1. »  
ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

100637

**AMÉNAGEMENT URBAIN – 5894 BRANDEIS - REMPLACEMENT D'ARBRE**

---

ATTENDU QUE le propriétaire du 5894 Brandeis (« la Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») un (1) arbre situé dans la cour avant de la Propriété.

Il a été

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU;

« QUE le conseil, par la présente, exige que l'arbre (1) à être Abattu soit remplacé par un (1) arbre d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux conditions de l'article 11-7-1 *et al* du règlement de zonage n<sup>o</sup> 2217-28;

QUE l'arbre (1) arbre devant être planté le soit sur la Propriété. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100638

**AMÉNAGEMENT URBAIN – 6043 CAVENDISH - REMPLACEMENT D'ARBRE**

---

ATTENDU QUE le propriétaire du 6043 Cavendish (« la Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») un (1) arbre situé dans cour avant de la Propriété.

Il a été

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU;

« QUE le conseil, par la présente, exige que l'arbre (1) à être Abattu soit remplacé par un (1) arbre d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux conditions de l'article 11-7-1 *et al* du règlement de zonage n° 2217-28;

QUE l'arbre (1) arbre devant être planté le soit sur la Propriété. »

100639

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2348 À ÊTRE INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT 2348 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 17 358 000 \$ POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE ET INTERGÉNÉRATIONNEL  
DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR UN TERRAIN APPARTENANT À  
LA VILLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 1053 444 »**

---

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné avis de motion que le règlement d'emprunt 2348 à être intitulé : « Règlement 2348 décrétant un emprunt de 17 358 000 \$ pour la construction d'un centre aquatique et intergénérationnel dans la ville de Côte Saint-Luc sur un terrain appartenant à la ville portant le numéro de lot 1053 444 » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

100640

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2343 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT  
ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE  
ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2010 »**

---

Le conseiller Sam Goldbloom a donné avis de motion que le règlement 2343 à être intitulé : « Règlement établissant la grille tarifaire de la bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc pour la saison d'été 2010 » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

100641

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2343 À  
ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE DE  
LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC POUR  
LA SAISON D'ÉTÉ 2010 »**

---

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil le vendredi 11 juin 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2343 à être intitulé : « Règlement établissant la grille tarifaire de la bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc pour la saison d'été 2010 » quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AUTRES AFFAIRES EN COURS**

---

**CONSEILLER ALLAN J. LEVINE – LA GESTION COMPÉTENTE DE LA  
DEMANDE D’ALEX BODY PAR LE MAIRE HOUSEFATHER**

---

Le conseiller Levine a affirmé que le maire Housefather a fait tout ce qui est en son pouvoir au sujet de la demande d’Alex Body de déplacer un arrêt d’autobus.

**CONSEILLER MIKE COHEN – CONDOLÉANCES CONCERNANT LE DÉCÈS  
DE LEON BLUMER**

---

Le conseiller Mike Cohen a publiquement exprimé ses condoléances à la famille de Leon Blumer pour son malheureux décès.

**CONSEILLER MIKE COHEN – RÉACTION DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE AU  
PROJET DE LOI 104**

---

Le conseiller Cohen a affirmé qu’il trouvait regrettable le projet de loi 103 de l’Assemblée nationale en réaction à la déclaration de la Cour suprême selon laquelle le projet de loi 104 était inconstitutionnel. Il s’est dit ‘profondément déçu de l’attitude du gouvernement libéral’ relativement à l’affaire en question.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucun résident n’a posé de question durant la deuxième période de questions.

100642

**APPROBATION DE L’AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »  
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**À 22H16, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT  
AJOURNÉE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES  
ET GREFFIER